



## Partage de bien décidé par le tribunal. que dois faire maintenant

Par **martinezg**, le **11/02/2010** à **15:04**

Bonjour,

Je suis séparé de mon ex concubin avec lequel j'ai 2 enfants (18 et 11 ans) depuis 2003. Nous avons acheté une maison en indivis 50/50, le crédit était réglé quand je suis partie. Nous n'étions pas mariés mais vivions en concubinage depuis plus de 15 ans.

En 2004, nous trouvant pas d'accord avec mon ex concubin pour un partage de bien équitable (c'est lui qui a gardé la maison), j'ai demandé au tribunal de bien vouloir procéder à un partage. Le tribunal n'a accordé d'attribution préférentielle à personne puisque nous n'étions pas mariés et a donc demandé la vente de l'immeuble à la barre. Mon ex concubin n'étant pas d'accord a fait appel. La cour d'appel a rendu son verdict en novembre 2009. La maison sera vendue aux enchères et mon ex concubin me doit une indemnité d'occupation. Que dois faire maintenant ? contacter un notaire ? un avocat ? combien de temps cela va prendre ? aurais-je d'autres frais ?

Je n'en peux plus de tous ces frais. Je paye mon avocat dans un premier temps, puis une seconde fois pour "transmettre" le dossier à l'avoué près de la cour d'appel, plus l'avoué. Je croule sous les dettes de mes avocats alors que la justice m'est favorable.

De plus mon concubin ne me paye pas la pension alimentaire qu'il me doit. Je dois sans arrêt faire appel à un huissier (gratuit heureusement) mais mon ex trouve toujours des solutions pour ne pas me payer puisqu'il est agent immobilier et ne touche pas de fixe. Récemment il a demandé à réduire la pension alimentaire (qu'il ne me paye pas). Le tribunal l'a débouté de sa demande. J'ai payé 1200 Euros mon avocat. Mon ex concubin vient de faire appel et il va falloir encore que je régle l'avocat et je ne récupérerai jamais ces sommes même s'il est débouté. J'en ai marre, j'en peux plus. Est-ce qu'un avocat est obligatoire dans le cadre d'un appel ? Est-ce normal tous ces frais ? J'ai fait des crédits à la consommation pour les payer et là, malgré mon salaire je n'y arrive plus. Quelle est la meilleure solution pour moi. Merci beaucoup.